

conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 1 de 14

#### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

# 1.1. Identificateur de produit

Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25: 75 gemischt

# 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

# Utilisation de la substance/du mélange

Substances chimiques de laboratoire

Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

#### Utilisations déconseillées

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

# 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: Fa. Bernd Kraft GmbH Rue: Stempelstraße 6 Lieu: D-47167 Duisburg

Téléphone: 0203/5194-0 Téléfax: 0203/5194-290

e-mail: info@berndkraft.de

Interlocuteur: Abteilung Produktsicherheit Téléphone: 0203/5194-107/117

e-mail: produktsicherheit@berndkraft.de

Internet: www.berndkraft.de

Service responsable: Abteilung Produktsicherheit

# **1.4. Numéro d'appel d'urgence:** En cas d'incident impliquant des matières [ou des marchandises] dangereuses,

d'épanchement, de fuite, d'incendie, d'explosion ou d'accident appelez CHEMTREC, 24h/24 aux USA et au Canada : 1-800-424-9300 hors USA et

Canada: +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés)

#### Information supplémentaire

Ce produit est un melange. Numero d'Enregistrement REACH voir paragraphe 3.

# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

# 2.1. Classification de la substance ou du mélange

# Règlement (CE) nº 1272/2008

Flam. Liq. 3; H226 Acute Tox. 2; H330 Acute Tox. 4; H302 Acute Tox. 4; H312 Skin Corr. 1B; H314 Eye Dam. 1; H318 STOT SE 3; H335

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

# 2.2. Éléments d'étiquetage

# Règlement (CE) nº 1272/2008

# Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

pyridine

anhydride acétique

Mention Danger

d'avertissement:



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 2 de 14

# Pictogrammes:







# Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H330 Mortel par inhalation.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et

de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P260

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous

les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/

nationale/internationale.

# 2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

# 3.2. Mélanges

# Composants dangereux

Nº CAS	Substance				
	Nº CE	Nº Index	N° REACH		
	Classification (Règleme	ent (CE) nº 1272/2008)			
110-86-1	pyridine			70 - < 75 %	
	203-809-9				
	Flam. Liq. 2, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H225 H332 H312 H302 H315 H319				
108-24-7	anhydride acétique				
	203-564-8	607-008-00-9	01-2119486470-36		
	Flam. Liq. 3, Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, STOT SE 3; H226 H330 H302 H314 H335				

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 3 de 14

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

Lilling de Co	ilceilti ations s	pechiques, facteurs in et ETA			
Nº CAS	N° CE	Substance	Quantité		
	Limites de conc	Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA			
110-86-1	203-809-9	pyridine	70 - < 75 %		
	l'	CL50 = 4900 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou mique: DL50 = > 1000 - < 2000 mg/kg; par voie orale: DL50 = > 800 - < 1600			
108-24-7	203-564-8	anhydride acétique	25 - < 30 %		
	brouillards); par	ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou voie orale: DL50 = 630 mg/kg Skin Corr. 1B; H314: >= 25 - 100 Skin Irrit. 2; 25 Eye Dam. 1; H318: >= 5 - < 25 Eye Irrit. 2; H319: >= 1 - < 5 STOT SE 3; 0			

#### Information supplémentaire

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes au-de là des limites de concentration réglementaires respectives (= 0.1 % (w/w), réglementation (EC) N° 1907/2006 (REACH), article 57).

# **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

# 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Premiers secours: veillez à votre autoprotection! Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Appeler immédiatement un médecin.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthyleneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologiste.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

# Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles: Perforation de l'estomac. Appeler immédiatement un médecin.

## 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

# 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

# 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés

Jet d'eau pulvérisée, Dioxyde de carbone (CO2), Mousse, Poudre d'extinction.

# Moyens d'extinction inappropriés

sans limitation

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Liquides combustibles

Produits de combustion dangereux



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 4 de 14

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif. Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques. Combinaison complète de protection.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### Remarques générales

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque).

Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

#### Pour les non-secouristes

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Procédures d'urgence

Consulte r un spécialiste

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

#### Pour les secouristes

Conseils de prudence Pour les secouristes : Protection individuelle: voir rubrique 8

# 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Danger d'explosion

# 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

### Pour la rétention

Colmater les bouches de canalisations.

Éviter une expansion en surface (p. ex. par un endiquement ou des barrages antipollution).

Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

#### Pour le nettoyage

Nettoyer soigneusement le sol et les objets souillés en se conformant aux réglementations relatives à l'environnement.

# **Autres informations**

Assurer une aération suffisante.

Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire.

# 6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 5 de 14

Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Consignes pour une manipulation sans danger

Lire l'étiquette avant utilisation. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé.

Utiliser un équipement de protection personnel. Utiliser un échappement (laboratoire).

Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Assurer une aération suffisante.

#### Préventions des incendies et explosion

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

#### Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlever immédiatement les vêtement souillés, imprégnés. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

#### Information supplémentaire

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

# Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage

Conserver le récipient bien fermé. Conserver sous clé. Stocker dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques. Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

#### Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agent oxydant. Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes.

#### Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Substances chimiques de laboratoire

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

# 8.1. Paramètres de contrôle

### Valeurs limites d'exposition professionnelle

Nº CAS	Désignation	ppm	mg/m³	f/cm³	Catégorie	Origine
108-24-7	Anhydride acétique	5	20		VLE (15 min)	
110-86-1	Pyridine	5	15		VME (8 h)	
		10	30		VLE (15 min)	



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 6 de 14

# Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation			
DNEL type		Voie d'exposition	Effet	Valeur
110-86-1	pyridine			
Consommateu	r DNEL, à long terme	par voie orale	systémique	0,07 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	aigu	par inhalation	systémique	7,5 mg/m³
Salarié DNEL,	à long terme	dermique	systémique	0,14 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL, aigu		dermique	systémique	0,42 mg/kg p.c./jour
Consommateu	r DNEL, à long terme	par inhalation	systémique	0,6 mg/m³
Consommateur DNEL, à long terme		dermique	systémique	0,07 mg/kg p.c./jour
Salarié DNEL,	à long terme	par inhalation	systémique	2,5 mg/m³
108-24-7	anhydride acétique			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	systémique	4,2 mg/m³
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	4,2 mg/m³
Salarié DNEL, aigu		par inhalation	local	12,6 mg/m³

# Valeurs de référence PNEC

N° CAS	Désignation	
Milieu environ	Milieu environnemental	
110-86-1	pyridine	
Eau douce		0,3 mg/l
Eau douce (re	jets discontinus)	3 mg/l
Eau de mer		0,03 mg/l
Sédiment d'ea	u douce	3,2 mg/kg
Sédiment mar	in	0,32 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées 2 mg		2 mg/l
Sol		0,46 mg/kg
108-24-7	anhydride acétique	
Eau douce		3,058 mg/l
Eau douce (re	jets discontinus)	30,58 mg/l
Eau de mer	Eau de mer	
Sédiment d'eau douce		11,36 mg/kg
Sédiment marin		1,136 mg/kg
Micro-organismes utilisés pour le traitement des eaux usées		115 mg/l
Sol 0,47 mg.		0,47 mg/kg

# 8.2. Contrôles de l'exposition

# Contrôles techniques appropriés

Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

Lors d'une manipulation à découvert, utiliser des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 7 de 14

# Protection des yeux/du visage

Protection oculaire appropriée: lunettes à coques.

#### Protection des mains

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Des exemples appropriés sont des gants de KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, e-mail: vertrieb@kcl.de avec les spécifications suivantes (test selon EN 374):

Lors de contact fréquents avec les mains: Aucune donnée disponible

En cas d'un bref contact avec la peau

Nom commercial du produit/désignation: KCL 897 Butoject®

Matériau approprié: Caoutchouc butyle 0,3 mm

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures: > 120 min

Les temps de rupture mentionnes ont ete obtenus par la societe KCL lors de mesures en laboratoire selon la norme EN 374 sur des echantillons de materiaux pour les types de gants conseilles Cette recommandation concerne uniquement le produit repris dans la fiche de donnees de securite que nous fournissons et uniquement pour l'utilisation indiquee. En cas de solution ou de melange avec d'autres substances et/ou de conditions differentes de celles de la norme EN 374, contactez le fournisseur de gants agree CE, (par exemple : KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet : www.kcl.de).

#### Protection de la peau

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Porter des vêtements résistant au feu ou à retard de flamme.

Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire.

Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir!

#### **Protection respiratoire**

Se protéger des effets des vapeurs, poussières et aérosols par le port d'une protection respiratoire. L'entrepreneur doit s'assurer que la maintenance, le nettoyage et le contrôle des dispositifs de protection respiratoire sont exécutés conformément aux instructions du fabricant. Ces mesures doivent être correctement documentées.

# Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En raison du risque d'explosion, éviter toute pénétration des vapeurs dans les caves, les canalisations et les fosses.

Danger d'explosion

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

L'état physique: Liquide
Couleur: incolore
Odeur: caractéris

Odeur: caractéristique

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Modification d'état

Point de fusion/point de congélation:

Aucune donnée disponible



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 8 de 14

Point d'ébullition ou point initial d'ébullition

115 °C

25 °C

et intervalle d'ébullition:

Point de sublimation:

Point de ramollissement:

Aucune donnée disponible

Point d'éclair:

 Inflammabilité
 solide/liquide:
 non applicable

 gaz:
 non applicable

Dangers d'explosion

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air, elles s'étalent sur le sol et forment avec l'air un mélange explosif.

Limite inférieure d'explosivité:

non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:

non déterminé
Température d'auto-inflammation:

Aucune donnée disponible

Température d'inflammation spontanée

solide:
gaz:
non applicable
gaz:
non applicable
Température de décomposition:
non déterminé
pH-Valeur:
non déterminé
Viscosité dynamique:
Aucune donnée disponible
Durée d'écoulement:
Aucune donnée disponible

Solubilité dans d'autres solvants

non déterminé

Aucune donnée disponible La vitesse de dissolution: Coefficient de partage n-octanol/eau: non déterminé La stabilité de la dispersion: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible Pression de vapeur: Aucune donnée disponible Densité: 1,00503 g/cm<sup>3</sup> Densité apparente: Aucune donnée disponible non déterminé Densité de vapeur relative:

9.2. Autres informations

Informations concernant les classes de danger physique

Propriétés comburantes Non comburant.

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant:

Teneur en corps solides:

Taux d'évaporation:

Aucune donnée disponible

on déterminé

**Information supplémentaire** Aucune donnée disponible



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 9 de 14

# RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

# 10.1. Réactivité

Inflammable.

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

# 10.4. Conditions à éviter

Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

# Information supplémentaire

Aucune donnée disponible

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

# 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) nº 1272/2008

# Toxicocinétique, métabolisme et distribution

Pas de données disponibles pour le mélange.

# Toxicité aiguë

Mortel par inhalation.

Nocif en cas d'ingestion.

Nocif par contact cutané.

N° CAS	Substance					
	Voie d'exposition	Dose		Espèce	Source	Méthode
110-86-1	pyridine					
	orale	DL50 > 1600 mg/kg	800 - <	Rat	Study report (1978)	Precedes establishment of guideline and
	cutanée	DL50 > < 2000 mg/kg	1000 -	Lapin	Study report (1973)	OECD Guideline 402
	inhalation (4 h) vapeur	CL50 49	900 mg/l	Rat	Other company data (1984)	EPA OPPTS 870.1300
	inhalation poussières/brouillard	ATE 1,	,5 mg/l			
108-24-7	anhydride acétique					
	orale	DL50 63 mg/kg	30	Rat	Study report (1980)	5 animals per gender per group Starved f
	inhalation vapeur	ATE 0,	,5 mg/l			
	inhalation poussières/brouillard	ATE 0,	,05 mg/l			

#### Irritation et corrosivité

Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Provoque de graves lésions des yeux.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 10 de 14

#### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (anhydride acétique)

# Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# Informations sur les voies d'exposition probables

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Effets spécifiques pendant les essais sur les animaux

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Information supplémentaire référentes à des preuves

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Expériences tirées de la pratique

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### 11.2. Informations sur les autres dangers

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### **Autres informations**

Pas de données disponibles pour le mélange.

#### Information supplémentaire

Pas de données disponibles pour le mélange.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

# 12.1. Toxicité

Pas de données disponibles pour le mélange.

Nº CAS	Substance						
	Toxicité aquatique	Dose	[h]   [d	] Espèce	Source	Méthode	
110-86-1	pyridine						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 560 1000 mg/l	< 96	h Danio rerio	Study report (1991)	OECD Guideline 203	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r 320 m	g/l 72	h Pseudokirchneriella subcapitata	Study report (1991)	OECD Guideline 201	
108-24-7	anhydride acétique						
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000 mg/l	96	h Oncorhynchus mykiss	Study report (2005)	other: SOP E257	
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 1000 mg/l	72	h Skeletonema costatum	Study report (2005)	ISO 10253	
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 > 1000 mg/l	48	h Daphnia magna	Study report (1990)	OECD Guideline 202	

# 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas de données disponibles pour le mélange.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas de données disponibles pour le mélange.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 11 de 14

# Coefficient de partage n-octanol/eau

Nº CAS	Substance	Log Pow
110-86-1	pyridine	0,64
108-24-7	anhydride acétique	-0,577

#### **FBC**

Nº CAS	Substance	FBC	Espèce	Source
108-24-7	anhydride acétique	3,16	fish	Environ. Toxicol. Ch

# 12.4. Mobilité dans le sol

Pas de données disponibles pour le mélange.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

Pas de données disponibles pour le mélange.

# 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

#### 12.7. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### Information supplémentaire

Éviter le rejet dans l'environnement.

# RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

# 13.1. Méthodes de traitement des déchets

# Recommandations d'élimination

Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Evacuer vers une installation de traitement physico-chimique en respectant les réglementations administratives.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

# L'élimination des emballages contaminés

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

# Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3286

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (pyridine,

transport de l'ONU: anhydride acétique)

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 3+6.1+8
Code de classement: FTC
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
Catégorie de transport: 2
N° danger: 368



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 12 de 14

Code de restriction concernant les

D/E

tunnels:

Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3286

d'identification:

14.2. Désignation officielle de LIQUIDE INFLAMMABLE, TOXIQUE, CORROSIF, N.S.A. (pyridine,

transport de l'ONU: anhydride acétique)

14.3. Classe(s) de danger pour le

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 3+6.1+8
Code de classement: FTC
Dispositions spéciales: 274 802
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3286

d'identification:

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, CORROSIVE, N.O.S. (pyridine, acetic

transport de l'ONU: anhydride)

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 3+6.1/8
Dispositions spéciales: 274
Quantité limitée (LQ): 1 L
Quantité exceptée: E2
EmS: F-E, S-C

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU ou numéro UN 3286

d'identification:

14.2. Désignation officielle de FLAMMABLE LIQUID, TOXIC, CORROSIVE, N.O.S. (pyridine, acetic

transport de l'ONU: anhydride)

14.3. Classe(s) de danger pour le 3

transport:

14.4. Groupe d'emballage:

Étiquettes: 3+6.1 8
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 0.5 L
Passenger LQ: Y340
Quantité exceptée: E2

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):352IATA-Quantité maximale (avion de ligne):1 LIATA-Instructions de conditionnement (cargo):363IATA-Quantité maximale (cargo):5 L

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR Non

L'ENVIRONNEMENT:

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Liquide combustible. Toxique. fortement caustique.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

non applicable



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 13 de 14

# RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

# 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

## Informations réglementaires UE

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40

Indications relatives à la directive

H2 TOXICITÉ AIGUË

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires: P5c

Législation nationale

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des

jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les

femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D): 2 - présente un danger pour l'eau

Résorption cutanée/sensibilisation: Transperce facilement l'épiderme et provoque l'intoxication.

# 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

# **RUBRIQUE 16: Autres informations**

#### **Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 1.

#### Abréviations et acronymes

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

(European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

# Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H302+H312 Nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané.

H312 Nocif par contact cutané.

H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

H315 Provoque une irritation cutanée.
 H318 Provoque de graves lésions des yeux.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.
H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.



conforme au règlement (CE) nº 1907/2006

# Acetylierungsgemisch zur Analyse Essigsäureanhydrid / Pyridin; volumetrisch 25 : 75 gemischt

Date de révision: 02.06.2022 Code du produit: 29035 Page 14 de 14

# Information supplémentaire

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)